

Rapport d'analyse Page 1 / 4
Edité le : 23/10/2020

COM.COMMUNES DU PAYS ROCHOIS
LAURENT ROGUET

1 place Andrevaton
74800 LA ROCHE SUR FORON

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA20-15496		
Identification échantillon :	SLA2010-799-1	Analyse demandée par : ARS DD de HAUTE SAVOIE	
Doc Adm Client :	ARS		
UGE :	0234 - C.C. PAYS ROCHOIS - REGIE		
Nom de l'exploitant :	C.C. PAYS ROCHOIS		
Nom de l'installation :	AMANCY- RESEAU GENERAL	Type : UDI	Code : 002375
PSV :	0000002741		
Point de surveillance :	CHEF LIEU D'AMANCY		
Localisation exacte :	LA FABRIQUE ROBINET BAR		
Département/Commune :	74 / AMANCY		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement :	CP	Type de visite : D2	Type Analyse : D2
Prélèvement :	Prélevé le 14/10/2020 à 09h40 Réceptionné le 14/10/2020 à 16h33 Identifié (Origine, Point, Nature), prélevé et mesuré sur le terrain par le client LIDAL: Ralf AUCHERE, selon son protocole et son matériel. Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de Début d'analyse 14/10/2020 17:26:34

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	10	mm/48h	Observation				
Mesures sur le terrain							
Chlore libre (in situ)	<002	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Chlore total (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	4.0	°C	Méthode à la sonde			25	

Doc Adm Client : ARS

Point de surveillance : CHEF LIEU D'AMANCY

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	Acceptable	-	Examen visuel	Méthode interne			
Couleur apparente	Acceptable	-	Méthode qualitative	NF EN ISO 7887 méth. A		Acceptable	
Odeur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	518	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
pH	7.9	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#
Température de mesure du pH	21.5	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #
Paramètres de la désinfection							
Bromoforme	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Chloroforme	< 1	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Dibromochlorométhane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Dichlorobromométhane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Somme des trihalométhanes	< 2	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	100		
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.50		#
Métaux							
Aluminium total	< 10	µg/l Al	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		200	#
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Arsenic total	< 0.5	µg/l As	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Cuivre total	145.0	µg/l Cu	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	2000	1000	#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		200	#
Manganèse total	< 0.5	µg/l Mn	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		50	#
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total	1.74	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

Doc Adm Client : ARS

Point de surveillance : CHEF LIEU D'AMANCY

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Zinc total	203.0	µg/l Zn	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
1,1,1-trichloroéthane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,1-dichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,2-dichloroéthane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	3.0		#
Chlorure de vinyle monomère	< 0.05	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	0.5		#
Cis 1,2-dichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Dichlorométhane	< 1	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	< 0.50	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	10		#
Tétrachloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Tétrachlorure de carbone	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Trans 1,2-dichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Trichloroéthylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Acénaphylène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.010		#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(ghi)pérylène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Dibenzo(ah)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Indéno(123,cd) pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Naphtalène	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#

Doc Adm Client : ARS

Point de surveillance : CHEF LIEU D'AMANCY

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Somme des 4 HAP	< 0.012	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.100		
Somme des 6 HAP	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			
Composés divers							
<i>Divers</i>							
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1		1
Epichlorhydrine	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-027	0.1		#

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.*La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*Perrine GRILLET
Directrice
